

## MINISTÈRE DES ARMÉES



**DIRECTION GÉNÉRALE  
DE L'ARMEMENT**

*DIRECTION DES OPERATIONS*

*Service des achats d'armement*

Paris, le 18 juillet 2018

N° DGA01118016225

DGA/DO/S2A

*Affaire suivie par :*  
*Georges ROBIN*  
*Tél.: 0290026846*

### DECISION

portant délégation de signature particulière

Le chef du service des achats d'armement

- VU :** Le décret n°2007-482 du 29 mars 2007 modifié autorisant le ministère de la défense à déléguer ses pouvoirs en matière de marchés publics et d'accords-cadres ;
- VU :** L'arrêté du 22 juin 2007, modifié portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale, signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense ;
- VU :** L'instruction n°0029 S-ACH relative aux principes de délégation pour les marchés et accords-cadres (actes initiaux et actes d'exécution) du service des achats d'armement (S2A) de la direction des opérations.

Décide :

L'ICT Georges ROBIN, autorité signataire des marchés, a délégation spéciale pour signer en mon nom l'avenant n° 1 à l'accord-cadre n° 17 81 0091 01 ayant pour objet «Acquisition de progiciels IST (informatique scientifique et technique), de concessions de droits d'usage de progiciels IST, de supports et prestations forfaitaires associées pour le Ministère des Armées (PROGIST). », notifié le 12/10/2017 au groupement constitué des sociétés ANTICYP Simulation SAS (mandataire) et AGENIUM Informatique & Systèmes SAS (cotraitant), ainsi que tous les documents associés à sa passation et son exécution.

L'ingénieur général de l'armement  
François Cojan  
Chef du Service des achats d'armement